



Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration Du mardi 28 novembre 2017

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h05, le quorum de 12 personnes étant atteint.
Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Casaurang.

I : Conseil d'administration

Installation du CA (Acte n°5)

M. Principal présente les nouveaux membres du Conseil d'Administration qui seront 23 cette année avec un quorum à 12. (Voir le nom de tous les présents)

Désignation des membres de la Commission Permanente et du Conseil de discipline.

M. le principal établit la liste des titulaires et des suppléants de la Commission permanente et de celle du Conseil de discipline. Pour la Commission Hygiène et Sécurité, la liste sera finalisée prochainement avec les noms des enseignants qui seront désignés par les représentants enseignants au CA.
(Voir le nom des titulaires, des suppléants des différentes commissions)

Adoption du PV du Conseil d'Administration du 03/10/17 (Acte n°6)

Un représentant des parents d'élèves demandent la parution des actes et pièces jointes sur le site internet du Collège ou via Pronote en complément de l'affichage à l'entrée du bâtiment administration.
Il réitère une question posée lors du dernier CA à savoir le nombre de parents non connectés à Pronote. M. le Principal se rapprochera du gestionnaire des ressources numériques et diffusera la réponse aux fédérations.

VOTE : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption de l'Ordre du jour (Acte n°7)

M. le principal présente l'ordre du jour à l'ensemble du conseil d'administration.

VOTE : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Les représentants d'enseignement et de surveillance lisent une déclaration devant l'assemblée concernant les événements qui ont animé le collège ces deux dernières semaines. En attendant le rapport de l'audit, un groupe de veille sera formé pour suivre le dossier et le préavis de grève reste maintenu.

M. le Principal annonce qu'une personne a été sélectionnée pour le poste d'AED et commence dès le lendemain. 2 personnes en service civique ont également été recrutées en appui et aide à l'animation de l'internat. Leurs compétences en animation artistique et sportive seront appréciées.

La Direction Académique s'est engagée : l'établissement gardera ses 2 CPE actuels jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est important de stabiliser les équipes éducatives.

L'établissement reste dans l'attente de préconisations suite à l'audit.

Lecture d'une motion par les représentants du personnel non-enseignant :

« Les représentants du personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Service demandent des moyens supplémentaires rapidement.

Dès le mois de septembre, un poste CAE a été supprimé et les 2 derniers le seront le 8 décembre prochain.

Nous perdons donc $3 \times 20h + 1 \text{ agent à } 80\% = 70h$ par semaine.

Notre établissement possède un internat, ce qui est une charge importante de travail quant à l'entretien des locaux : 20 chambres élèves équipées chacune d'une salle d'eau avec 2 douches individuelles et 2 chambres maîtres d'internat équipée également d'une salle d'eau, 10 toilettes, 2 salles d'étude, 2 escaliers et 2 longs couloirs = 800 m² de surface à nettoyer quotidiennement à l'internat (sans compter la préparation, le service et le nettoyage de la restauration tous les matins et soirs).

De plus, l'extension ouverte en septembre 2016 et la classe ULIS en septembre 2017 ont rajouté 4 salles de cours supplémentaires à entretenir chaque jour.

Au vu des nombreuses tâches à remplir, les conditions de travail des agents n'ont cessé de se dégrader. L'équipe de 11 titulaires en place ne pourra assurer le service attendu par les élèves et les personnels du Collège.

De même, il nous paraît impossible à partir du 08/12, d'envisager les remplacements entre agents lors des arrêts maladie ou autres absences (stages...) tout en maintenant une bonne qualité de services.

Nous demandons donc de renforcer les équipes afin que les agents puissent exercer leur travail dans des conditions convenables et que l'entretien quotidien des bâtiments puisse continuer à être fait correctement. »

Suite à la fin des contrats aidés, la priorité de nettoyage sera donnée à l'internat et à la restauration. Mme la Gestionnaire reçoit tous les agents pour revoir les postes, la personne présente à l'accueil 4 matins par semaine, sera peut-être déplacée sur le service d'internat. Un nouveau manque pour la vie scolaire et l'administration : Mme Khédrioui connaît bien les élèves et le fonctionnement de l'accueil qui est très souvent bondé d'élèves. La présence d'une personne à ce poste est primordiale pour gérer les passages à l'infirmerie, la vie scolaire ou l'administration, qu'il s'agisse d'élèves ou de parents.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

II : Questions financières

Vote pour la signature de la convention sur la paie à façon (Acte n°8)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention entre le Rectorat, le lycée de Tarnos dans le cadre de la prestation de service pour la réalisation de la paie des agents non titulaires de droit public recruté par l'EPL (Assistants d'éducation)

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour la signature de la convention de mise à disposition AESH (Acte n°9)

Madame Sabbar Mina, CAE AESH, affectée au collège Danielle Mitterrand est mise à disposition du Lycée Borda de Dax pour l'accompagnement d'un élève lycéen.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour la convention de partenariat avec le ST PAUL SPORT RUGBY (Acte n°10)

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec ST PAUL SPORT RUGBY dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour les élèves scolarisés au collège sur la pause méridienne.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour la convention avec l'Amicale Laïque Dacquoise (Acte n°11)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'amicale laïque dacquoise au titre de 2017/2018 pour l'accompagnement des collégiens en mesure de responsabilisation. Le coût annuel de cette prestation est de 100 euros.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour la convention avec les librairies indépendantes (Acte n°12)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec les librairies indépendantes en Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'action « jeunes en librairie ». Moyennant un financement par l'établissement de 10 euros par élève participant à ce projet, ce programme permet à des élèves de bénéficier d'un chèque de 30 euros à valoir en librairie. Il s'adressera à une vingtaine d'élèves sur les 4 niveaux participant à l'atelier lecture et plaisir de lire.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour la DBM N° 24 (Acte n°13)

Le conseil d'administration approuve le prélèvement sur les réserves d'un montant de 8000 euros répartis de la façon suivante : 3010 euros sur le service ALO pour couvrir le surcoût de la facture bois et 4990 euros sur le service SRH pour couvrir le surcoût de la facture bois et le dépassement des charges communes.

Le représentant du Conseil Départemental en profite pour annoncer que le collège se situe « dans la norme » sur le montant des réserves. Les établissements scolaires n'ont pas pour vocation de faire des réserves. Les réserves du collège sont équilibrées : suffisantes mais pas excessives.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption des tarifs des pertes et des dégradations (Acte n°14)

Les tarifs restent inchangés. Mme la Gestionnaire précise que les cartes d'identité scolaires seront récupérées en fin d'année scolaire, réinitialisées pour être redistribuées à la rentrée de septembre. Les représentants des personnels de surveillance annoncent déjà plusieurs cartes irrécupérables.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Tarif restauration appliqué en 2018 (Acte n°15)

Le conseil d'administration est informé des tarifs de restauration votés en commission permanente du Conseil Départemental le 20/10/2017.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour l'adoption du Budget 2018 (Acte n°16)

Madame la Gestionnaire présente le budget, la Dotation Globale Financière est stable depuis 3 ans. Elle précise aux parents d'élèves que le budget est calculé sur une année civile. Il y aura moins de voyages qu'en 2017, mais toutes les autres recettes restent stables ou en augmentation.

Les élèves demandent pourquoi le voyage à Arjuzanx est proposé aux 6° cette année : les classes de 5° partent déjà et rajouter une 2^{nde} sortie peut être difficile financièrement pour certaines familles.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour donner l'autorisation au Chef d'Etablissement de signer les conventions (Acte n°17)

Le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'Etablissement pour la signature des contrats et conventions dans le cadre de l'Article 28 du code des marchés publics pour l'année 2018.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour l'organisation du voyage dans la Vallée de la Loire (Acte n°18)

Un voyage de 5 jours et 4 nuitées du 11 au 15 juin 2018 est prévu pour un effectif de 64 élèves de 5ème (5A - 5D - 5E) + 6 accompagnateurs autour de la vallée de la Loire.

Le CA autorise les modalités de paiement, la signature des contrats et conventions liés à ce voyage :

Participation des familles : 204 euros avec un échancier proposé de janvier à mai 2018

Participation du FSE : 6 euros par élève

Part de l'établissement prévisionnel pour la part accompagnateur : 1260 euros.

500 euros de crédit d'état pour aider au financement du bus.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour l'organisation du voyage à Olite (Espagne) (Acte n°19)

Un voyage de 4 jours avec 3 nuitées du 15 au 18 mai 2018 est prévu pour un effectif de 48 élèves de 5ème (5B - 5C) + 4 accompagnateurs à Olite en Espagne.

Le CA autorise les modalités de paiement et la signature des contrats et conventions liés à ce voyage :

La participation des familles : 140 euros avec un échancier proposé de janvier à avril 2018

La participation du FSE : 6 euros/élève

La part accompagnateur financée par l'établissement à raison de 146 euros par personne.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour l'organisation du voyage des latinistes (Acte n°20)

Un voyage de 5 jours (4 nuitées) est prévu au mois de mars 2018 pour 55 latinistes du collège + 5 accompagnateurs.

Le ca autorise les modalités de paiement et la signature des contrats et conventions liés à ce voyage :

La participation des familles : 244 euros par élève avec un échéancier proposé de janvier à mai 2018

La participation du FSE : 6 euros par élève

La part accompagnateur : 250 euros par personne.

500 euros de crédit d'état pour financer les visites

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Projet Cinéma et justice (Acte n°21)

Dans le cadre d'un projet DAAC, le collège propose à une classe de 4ème un projet autour du festival du cinéma de Biarritz, d'une projection de film au collège, analyse filmique, audience au tribunal correctionnel de Dax et réalisation d'un court métrage.

Le budget prévoit, une participation financière de l'établissement pour cette action d'un montant de 544 euros, des crédits d'état engagés pour un montant de 400 euros ainsi qu'une participation financière des familles à hauteur de 10 euros par élève, permettant de financer les entrées au festival de Biarritz.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du Conseil d'Administration pour autoriser la participation des familles aux sorties (Acte n°22)

Sorties 2018 : Le conseil d'administration adopte le principe de participation volontaire des familles d'un montant de 3 euros maximum pour 4 sorties cinéma, théâtre pour l'année scolaire 2017/2018. Les familles sont informées de la possibilité de solliciter le fonds social.

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

IV : Questions diverses

Questions des enseignants :

- Les représentants des enseignants reviennent sur une question posée lors du CA du 03/10/17 concernant l'inventaire des imprimantes dans le bâtiment pédagogique : la question n'a pas été traitée. Il est rappelé aux enseignants la possibilité d'imprimer en salle 114 (salle du coordonnateur EIP) sur le photocopieur. Les enseignants trouvent les photocopieurs trop lents, ils surchauffent après une série importante d'impressions. La pièce est peut-être trop exigüe, à vérifier pour une meilleure aération. Mme la gestionnaire rappelle que ces derniers photocopieurs impriment 55 pages/mn ce qui est suffisant pour notre utilisation, les polycopieurs ne seraient pas rentables. D'autre part les contrats avec notre prestataire sont signés pour 5 ans.

- Les représentants enseignants s'inquiètent de l'avenir des contrats AED Tice : Pas d'avancées pour l'instant. Une demande a été déposée auprès du Président du Département pour 3 années supplémentaires. M. le représentant du Conseil Départemental précise qu'il n'y a pas de péril pour l'opération 1 collégien 1 portable.

- Eco tribu : l'établissement participe à la démarche mon collège passe au vert qui a pour but de lutter contre le gaspillage et limiter les déchets (alimentaires, papier...). La 1^{ère} étape consistait à une pesée sommaire sur une journée qui a été faite par un personnel du conseil départemental accompagné de 3-4 élèves. Cette personne devait revenir la semaine du 13 novembre pour une pesée sur 5 jours. Cela n'a pas pu se faire et est reportée début janvier.

Les parents ont déposé quelques questions à traiter lors du Conseil d'Administration :

- Il sera mis à disposition des parents une version numérique des Procès-Verbaux et des pièces jointes sur pronote.
- Le CESC du collège existe, pas de réunion pour cette année scolaire. Ce comité s'est réuni 1 à 2 fois par an piloté par M. Bermond (ancien Principal Adjoint) mais il pourrait prendre une autre forme. Il devient difficile de trouver des membres volontaires pour ces réunions. Des actions nombreuses sont tout de même menées dans le cadre du CESC.
- Le Conseil de la Vie Collégienne n'existe pas au collège. Le CVC est préconisé mais pas obligatoire. Il reste dans les objectifs envisagés mais pas pour cette année. Il faut d'abord former les délégués élèves et faire vivre des réunions de délégués avant de le mettre en place.
- M. Piquemal coordonnateur du dispositif Devoirs Faits va passer dans toutes les classes pour expliquer les modalités aux élèves. A ce jour, 23 élèves ont rapporté leur fiche d'inscription. Les listes sont définies pour les créneaux de 13h50 ou 15h55 par le coordonnateur suivant le retour des bulletins d'inscription. Pour l'heure de 12h50 en accès libre, les élèves s'inscriront auprès de la vie scolaire chaque matin. Le travail de groupe pourra être fait pendant ces heures. Il faudra attendre un mois complet pour évaluer le dispositif et l'améliorer si besoin. M. le Principal précise avoir bien pris en compte la demande d'informations supplémentaires sur ce sujet.
- La ½ journée banalisée pour le projet d'établissement est annulée. Compte tenu de la conjoncture, il ne semblait pas opportun au vu des heures d'enseignement non effectuées de la maintenir. De plus, la dynamique de projet n'y est pas pour l'instant. Cette matinée de travail est reportée en janvier. Les parents regrettent de ne pas avoir été associés aux premières phases de l'élaboration du nouveau projet. Ils seront associés aux prochains travaux.
- Les rencontres enseignants-parents de 6° ont eu lieu en octobre, celles des autres niveaux sont positionnées à la fin du semestre fin janvier-début février, les parents les trouvent tardives. Le semestre est plus favorable à l'évaluation par compétences donc les rencontres resteront fixées en janvier. Par contre, le conseil de mi-semestre permet aux équipes pédagogiques de déceler déjà les problèmes pour certains élèves. Les parents sont convoqués et reçus avec leur enfant pour trouver un accompagnement adapté sans attendre la fin du semestre. Les rencontres parents 6° ont eu lieu plus tôt de façon à établir un 1^{er} échange avec les nouvelles familles.
- Les parents demandent à être destinataire du rapport d'audit. Une présentation orale sera faite aux membres du CA et les éléments à diffuser seront diffusés mais pour l'instant, l'établissement n'a aucune nouvelle.
- Les élèves doivent venir à la vie scolaire réclamer le papier qui n'est plus mis à disposition dans les toilettes. Mme la Gestionnaire explique faire des cycles : le papier a été remis ce matin mais une plus tard, l'agent venait lui demander de constater les dégâts faits dans les locaux. La déléguée élève rajoute qu'elle préfère quand il n'y a pas de papier dans les toilettes, aujourd'hui le miroir et le sol étaient cachés par des papiers mouillés et collés. Cela ne la dérange pas de passer à la vie scolaire avant et de mettre quelques feuilles dans sa poche. Une sensibilisation sera étudiée : il faudrait avertir les parents et les CPE pourraient passer voir tous les élèves pendant une heure de vie de classe avec un agent.
- Les parents souhaitent connaître les missions des personnes en service civique. Mme la Principale Adjointe les leur présente. Elles reposent essentiellement sur l'aide à l'animation de l'internat.
- Les parents demandent la mise en place d'ateliers. Il existe déjà des clubs ou ateliers : Bridge, Anglais, UNSS, Lecture... sur la pause méridienne. Pour l'internat, un calendrier avec des activités variées a été préparé pour cette fin d'année.
- Certaines absences d'élèves apparaissent toujours non justifiées pour la journée « collège mort » alors que les parents ont justifié individuellement par courriel. Il sera demandé à la vie scolaire de corriger cela.

Déclaration des parents d'élèves :

- « - Les représentants de parents d'élèves restent mobilisés et vigilants pour l'amélioration des conditions d'accueil et la mise en place de projets pédagogiques ouverts au plus grand nombre à l'internat et à l'externat au plus tôt sur 2017/2018, et pour la pérennisation des moyens provisoires 2017/2018 sur 2018/2019.
- Demande des parents d'élèves pour 2018/2019 d'une stabilisation des équipes vie scolaire et de mise en place de formations pluriannuelles individuelles et collectives adaptées sollicitées par les personnels.
- Demande des parents d'élèves de création du poste de 2^{ème} CPE à temps complet pour la rentrée prochaine comme préconisé dans le rapport CHSCT de 2016.

- Demande de création définitive du poste provisoire 2017/2018 d'AED supplémentaire pour 201/2019.» M. le Principal exprime lui aussi son souhait de voir une stabilisation de l'équipe vie scolaire cette année et pour la rentrée prochaine. »

20h40 - M. le principal remercie les personnes présentes et lève la séance.

La secrétaire de séance

Paula CASOURANG

Le président du Conseil d'Administration

Hervé SANCHEZ

MOTION

Les représentants du personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Service demandent des moyens supplémentaires rapidement.

Dès le mois de septembre, un poste CAE a été supprimé et les 2 derniers le seront le 8 décembre prochain. Nous perdons donc $3 \times 20h + 1 \text{ agent à } 80\% = 70h$ par semaine.

Notre établissement possède un internat, ce qui est une charge importante de travail quant à l'entretien des locaux : 20 chambres élèves équipées chacune d'une salle d'eau avec 2 douches individuelles et 2 chambres maîtres d'internat équipée également d'une salle d'eau, 10 toilettes, 2 salles d'étude, 2 escaliers et 2 longs couloirs = 800 m^2 de surface à nettoyer quotidiennement à l'internat (sans compter la préparation, le service et le nettoyage de la restauration tous les matins et soirs).

De plus, l'extension ouverte en septembre 2016 et la classe ULIS en septembre 2017 ont rajouté 4 salles de cours supplémentaires à entretenir chaque jour.

Au vu des nombreuses tâches à remplir, les conditions de travail des agents n'ont cessé de se dégrader. L'équipe de 11 titulaires en place ne pourra assurer le service attendu par les élèves et les personnels du Collège.

De même, il nous paraît impossible à partir du 08/12, d'envisager les remplacements entre agents lors des arrêts maladie ou autres absences (stages...) tout en maintenant une bonne qualité de services.

Nous demandons donc de renforcer les équipes afin que les agents puissent exercer leur travail dans des conditions convenables et que l'entretien quotidien des bâtiments puisse continuer à être fait correctement.

Déclaration

Les personnels d'enseignement et de surveillance tiennent à revenir sur les évènements qui ont animé le collège ces deux dernières semaines.

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons déposé une motion visant à interpeller notre hiérarchie sur le manque de moyens humains au service vie scolaire.

Le vendredi suivant veille des vacances nous avons déposé un préavis de grève prenant effet le jeudi 10 novembre. Malgré ce préavis et malgré les appels de M. Sanchez durant les vacances, aucune réponse ne nous a été apportée. Nous avons donc procédé à deux débrayages, un le jeudi et un le vendredi.

Monsieur le DASEN a alors appelé M. Sanchez le vendredi soir pour lui proposer des moyens provisoires. N'étant pas satisfaits, nous nous sommes mis en grève le lundi matin.

Après avoir perturbé bruyamment le CDEN, nous avons obtenu une entrevue avec le DASEN. Des promesses orales ont été faites mais n'ont pas apaisé notre courroux.

De nombreuses actions ont alors été menées pour obtenir gain de cause (manifestation, distribution de câlins, tracts, pique-nique pédagogique, collège mort, interpellation de nos élus...).

Nous tenons d'ailleurs à vivement remercier les fédérations de parents d'élèves pour leur soutien précieux et leur confiance ainsi que les élus qui ont écouté nos revendications et ont soutenu nos actions, à savoir, Mme Delmon maire de Saint Paul lès Dax, Mme Bonjean, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Dax, Mme Delmon et M. Bédard conseillers départementaux, M. Fortinon, président du conseil départemental, Mrs les députés Vallaud et Causse, M. le Sénateur Kerrouche et Mme La Sénatrice Lubin.

Mardi dernier, une expertise de la vie scolaire menée par 3 membres du rectorat a eu lieu. Des représentants des diverses catégories de personnels ont été audités. Nous attendons le rapport de ces entrevues.

Les personnels d'enseignement et de surveillance ont décidé de constituer un groupe de veille qui sera vigilant aux avancées du dossier. En attendant, le préavis de grève est maintenu.